

Initiatives ministérielles

Si la communauté internationale acceptait cet objectif supplémentaire, les conséquences en seraient importantes. Le bluff lui-même comporte peut-être de plus grands dangers parce qu'il peut pousser l'Irak à attaquer le premier ses voisins du Moyen-Orient, la Jordanie, Israël ou d'autres.

Dans les prochains jours et les prochaines semaines, le Canada doit suivre deux objectifs essentiels qui découlent du fait que nous sommes membres du Conseil de sécurité des Nations Unies. Notre premier objectif devrait être de nous assurer qu'à partir de demain, toute action entreprise au Moyen-Orient le sera sous les auspices des Nations Unies.

L'article 41 de la Charte des Nations Unies prévoit l'établissement d'un comité d'état-major. Ce comité a été prévu quand la Charte a été adoptée pour donner aux Nations Unies la possibilité de superviser directement une force internationale de maintien de la paix. En voici le texte. Il s'agit du paragraphe 47.1:

1. Il est établi un comité d'état-major chargé de conseiller et d'assister le Conseil de sécurité pour tout ce qui concerne les moyens d'ordre militaire nécessaire au Conseil pour maintenir la paix et la sécurité internationales, l'emploi et le commandement des forces mises à sa disposition, la réglementation des armements et le désarmement éventuel.

2. Le comité d'état-major se compose des chefs d'état-major des membres permanents du Conseil de sécurité ou de leurs représentants. Il convie tout membre des Nations Unies qui n'est pas représenté au comité d'une façon permanente à s'associer à lui, lorsque la participation de ce membre à ses travaux lui est nécessaire pour la bonne exécution de sa tâche.

3. Le comité d'état-major est responsable, sous l'autorité du Conseil de sécurité, de la direction stratégique de toutes forces armées mises à la disposition du Conseil. Les questions relatives au commandement de ces forces seront réglées ultérieurement.

4. Des sous-comités régionaux du comité d'état-major peuvent être établis par lui avec l'autorisation du Conseil de sécurité et après consultation des organismes régionaux appropriés.

• (1650)

Le temps est venu de mettre ce comité sur pied. Au Conseil de sécurité, le Canada pourrait prendre l'initiative de lancer cette idée et de la promouvoir autant que possible. Il semble que les États-Unis n'accepteront pas, mais nous ne devons pas renoncer dès le début. La communauté internationale doit faire le maximum pour que cette crise serve à renforcer les Nations Unies et à leur donner l'occasion d'agir.

L'utilité pratique du comité est que toute action militaire dont la nécessité s'impose au Moyen-Orient pourra être entreprise avec l'appui sans réserve du Conseil de sécurité et de la communauté internationale. Toute action entreprise sans cet appui aura sur le monde des conséquences presque aussi catastrophiques que celles de la Seconde Guerre mondiale. Voilà le premier objectif que le Canada doit poursuivre au cours des prochains jours et des prochaines semaines.

Le deuxième objectif doit être de limiter et de délimiter clairement le rôle militaire du Canada dans cette crise. Cette limite doit être clairement tracée par le gouvernement et par le Parlement. Le rôle du Canada est de travailler seulement dans le cadre des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies. Les troupes canadiennes ne feront rien qui ne sera pas d'abord autorisé par une résolution de l'ONU. C'est justement ce que le Canada a fait jusqu'ici. Si j'ai bien compris ce que le ministre de la Défense nationale a dit à la Chambre l'autre jour, les ordres que suit le contingent canadien sont conformes à ce principe.

Ce dont la population canadienne a besoin, en fait, ce dont le monde a besoin comme initiative du Canada, c'est l'assurance du gouvernement que cela continuera d'être sa politique et que les Forces canadiennes dans le golfe Persique et la péninsule arabe ne participeront pas à des manoeuvres américaines non autorisées par une résolution de l'ONU.

Disons clairement aux Américains que c'est notre position et que, s'ils lancent une offensive militaire contre l'Irak sans l'approbation de l'ONU, ils perdront l'appui du Canada dans cette région. C'est un principe important que nous devons maintenir.

Permettez-moi de citer des témoignages à l'appui de notre position. M. Mehran Nakhjavani est un économiste et un expert-conseil dont le bureau est situé à Ottawa. Il a travaillé pour *The Economist* et il enseigne à l'Université McGill. Vu les nombreux articles qu'il a écrits, y compris celui du *Globe and Mail* d'aujourd'hui, j'ai l'impression que M. Nakhjavani ne se fait pas d'illusions et qu'il est d'avis que les sanctions ne donneront pas de résultats positifs. J'espère qu'il se trompe.

Au nom de notre parti, je tiens à dire qu'il faut laisser aux sanctions le temps de porter fruit avant de penser sérieusement à faire intervenir les forces armées. M. Nakhjavani semble convaincu que l'Irak ne se laissera pas influencer par les sanctions. Si je comprends bien sa position, dans certaines circonstances, il serait en faveur d'une offensive militaire contre l'Irak. Il nous explique le